

Dispositif d'Aide pour les Compétitions Sportives et Concours



© Jacqueline Macou/Pixabay.com



Portes du Luxembourg

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles : les associations et clubs du territoire qui sont amenées à se déplacer en dehors du territoire des Portes du Luxembourg, en compétition. Les frais de déplacement, restauration et hébergement pourront être présentés à la CCPL en vue d'une éventuelle prise en charge par la collectivité.

Si un habitant du territoire est sélectionné à une compétition de niveau national de nature culturelle ou sportive, la CCPL pourra l'accompagner financièrement dans les dépenses liées à ce déplacement.

Il est possible d'octroyer une enveloppe **maximale de 500** à un individu compétiteur, directement à lui ou via son club / son association. Idem pour une équipe du territoire des Portes du Luxembourg qui en ferait la demande et présenterait des justificatifs de compétition, championnats ou challenges sportifs ou culturels de niveau national, peu importe le nombre de participant.

Sont exclus : Les championnats dans lesquels sont inscrits les clubs ainsi que les tournois réguliers locaux et régionaux.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de demande de subvention peut être demandé et renvoyé par mail, un accompagnement au remplissage des dossiers peut être proposé par le service concernée en cas de besoin.

Une fois reçu le dossier sera présenté en commission pour avis et la subvention sera ensuite octroyée par le bureau communautaire.

Un arrêté de subvention sera ensuite transmis.

Le bilan définitif du budget devra être transmis au service instructeur avec les factures acquittées.

À réception de celui-ci, le paiement de la subvention sera effectué.

PROCÉDURE

1. Recevabilité de la demande :

La demande de subvention devra être faite avant le début de la date de manifestation. Aucune demande ne sera accordée si le dépôt est fait à posteriori.

2. Constitution du dossier :

Toute demande de subvention sera faite au moyen du dossier type de demande de subvention

3. Modalités financières :

Les subventions sont attribuées « au fil de l'eau » dans la limite des crédits inscrits au budget annuel voté par le conseil Communautaire.

Le montant de la subvention est arrêté en fonction des crédits disponibles et des critères d'éligibilité.

Le versement de la subvention attribuée s'effectue en une seule fois sur le compte du demandeur (RIB à joindre impérativement, sur factures acquittés, dans la limite de cinq cent (500) euros.

Dans le cas où le demandeur ne peut justifier la totalité de la dépense pour le projet concerné, ou que le projet n'a pu être mené à terme, la collectivité se garde le droit d'annuler la subvention ou de la proratiser.

4. Nature des dépenses prises en compte :

Les dépenses éligibles sont celles relatives aux frais de déplacements, frais de restauration et d'hébergement pour l'évènement.

5. Notification de la subvention :

La décision du bureau communautaire est notifiée par courrier au bénéficiaire sous forme d'un acte unilatéral (arrêté de subvention).

PROCÉDURE (SUITE)

6. Durée de validité de la décision d'attribution :

La décision prise par la Communauté de Communes est valable pour une durée de six mois après la date de la compétition.

Au terme de ce délai, s'il est constaté que le projet n'a pas été réalisé, la Communauté de Communes considérera que le bénéficiaire a renoncé au projet et la subvention sera annulée.

7. Obligation de publicité :

le bénéficiaire s'oblige à communiquer sur le fait que qu'il est soutenu financièrement par la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg

8. Autres dispositions :

Toute modification importante concernant le bénéficiaire ou le projet subventionné doit faire l'objet d'une information à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg.

Si le bénéficiaire renonce à réaliser la manifestation subventionnée, il doit en avertir la Communauté des Portes du Luxembourg dans les meilleurs délais.

CONTACT

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg

Email : contact@portesduluxembourg.fr

Tél : 03 24 27 90 98

Adresse : 37^{ter} avenue du Général de Gaulle - 08110 Carignan

Site internet : www.portesduluxembourg.fr